



NOTE D'INFORMATION

Lorsque l'expérience montre la voie à suivre

Le thème du 40e anniversaire du Cedefop: s'inspirer du passé pour mieux construire l'enseignement et la formation professionnels de demain

Environ la moitié des Européens acquièrent leurs premières compétences professionnelles dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP). Ils sont encore plus nombreux à développer ces compétences et à en acquérir de nouvelles par la formation continue et autres formes d'apprentissage en milieu de travail.

L'EFP est au cœur de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, et constitue un outil clé pour la mise en œuvre de l'initiative européenne « Garantie pour la jeunesse », qui vise à assurer à tout jeune de moins de 25 ans un emploi de qualité, un apprentissage, un stage ou un complément de formation dans les quatre mois suivant sa sortie de l'enseignement formel ou la perte de son emploi. Si l'on veut une Europe économiquement plus verte et créatrice d'emplois dans les divers secteurs, l'EFP doit être en mesure de doter les citovens des compétences nécessaires pour utiliser les nouveaux matériaux et technologies et pour s'adapter à de nouvelles méthodes de travail. Or, les systèmes d'EFP en Europe ne sont pas vraiment à la hauteur des attentes du 21e siècle. La mise en œuvre du changement ne va pas toujours de soi, surtout en période de difficultés économiques.

«Old roots to new routes» [Lorsque l'expérience montre la voie à suivre] est le thème choisi par le Cedefop pour marquer son 40e anniversaire en 2015. Un regard sur les progrès réalisés à ce jour peut en effet insuffler une nouvelle dynamique d'action. Il y a moins de 20 ans, nul n'aurait imaginé l'ampleur de la coopération européenne dans le domaine de l'EFP, avec ses objectifs communs (dans le cadre du processus de Copenhague), notamment ses instruments européens communs (tel le Cadre européen

des certifications) et ses initiatives communes (telle l'Alliance européenne pour l'apprentissage).

Le Cedefop a fourni un soutien constant à toutes les actions de la Commission européenne, des États membres et des partenaires sociaux pour améliorer l'EFP en Europe (encadré 1). Le Centre accompagne les avancées par ses efforts croissants pour livrer des informations spécifiques par pays, en identifiant les tendances et besoins propres à chaque État membre. Dans certains domaines, comme la mise en œuvre des instruments européens et la formation en apprentissage, le Cedefop fournit un appui direct aux États membres. Le récapitulatif ci-dessous des réalisations les plus marquantes du Cedefop en 2014 et des points saillants de son programme de travail 2015 atteste les progress accomplis, ainsi que l'ampleur et l'ambition des tâches qui nous attendent.

Politiques de modernisation des systèmes d'EFP

Depuis 2004, le Cedefop rend compte des progrès accomplis par les États membres dans la mise en œuvre des priorités politiques pour l'EFP convenues au niveau européen par les 28 États membres de l'UE – plus l'Islande et la Norvège –, ainsi que par les partenaires sociaux, dans le cadre du processus de Copenhague.

En septembre 2014, le Cedefop et la Commission européenne ont organisé une conférence intitulée *Building European VET* [Construire l'EFP en Europe]. Cette conférence a examiné les progrès accomplis par les États membres dans la mise en œuvre des objectifs du communiqué de Bruges pour 2011-2014. Les débats ont porté sur les réussites en matière de



réforme, ainsi que sur les obstacles et les moyens de les surmonter.

Encadré 1. À propos du Cedefop

Le Cedefop est l'agence de l'Union européenne (UE) chargée de soutenir l'élaboration de politiques d'EFP favorisant l'excellence et l'inclusion sociale et de renforcer la coopération européenne dans le domaine de l'EFP. Pour la période 2012-2016, le Cedefop s'est fixé trois priorités:

- soutien à la modernisation des systèmes d'EFP;
- carrières et transitions, y compris EFP continu, éducation et formation des adultes et formation par le travail;
- analyse des besoins d'aptitudes et de compétences.

Ces priorités répondent aux tâches spécifiques que le Conseil des ministres, la Commission européenne, les États membres et les partenaires sociaux ont assignées au Cedefop. Les informations fournies par le Centre (recherches, analyses des politiques et travail en réseau), sont diffusées via son site Internet, ses publications, les médias sociaux et diverses manifestations.

Le Cedefop, créé le 10 février 1975 et ayant initialement son siège dans l'ancien Berlin-Ouest, a été établi pour «apporter son concours à la Commission [européenne] en vue de favoriser, au niveau européen, la promotion et le développement de la formation professionnelle et de la formation continue». Le Cedefop a été transféré à Thessalonique, en Grèce, en 1995.

Au cours des 40 dernières années, le Cedefop a joué un rôle important pour renforcer la coopération européenne dans le développement des politiques d'EFP. L'évaluation 2013 du Cedefop souligne la haute valeur de ses analyses des systèmes et politiques d'EFP. Le Cedefop est également reconnu en tant que centre d'expertise de premier plan en matière de cadres de certifications et de prévision des besoins de compétences. Le Centre travaille en étroite collaboration avec d'autres organisations européennes, nationales et internationales. Il veille à la cohérence et à la complémentarité des travaux et activités entrepris.

En 2015, le Cedefop publiera son rapport de suivi Stronger VET for better lives [Renforcer l'EFP pour améliorer la vie des citoyens], qui approfondit l'analyse des progrès accomplis. Par exemple, des instruments communs tels que le Cadre européen des certifications

(CEC) et les cadres nationaux de certifications (CNC) qui s'y rattachent non seulement permettent de mieux comprendre les certifications mais, dans plusieurs pays, ils sont perçus comme des catalyseurs de changement. C'est ainsi que les programmes d'EFP sont désormais davantage fondés sur les acquis de l'apprentissage (ce qu'une personne est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage, qu'il soit formel ou non formel) que sur les conditions institutionnelles (durée et lieu de l'apprentissage), ce qui a ouvert de nouvelles voies d'acquisition des compétences. L'analyse des certifications du niveau 5 du CEC montre que celles-ci offrent un tremplin vers l'emploi et l'enseignement supérieur, ce qui les rend attractives pour les apprenants et les employeurs. Toutefois, l'offre de ce type de certifications postsecondaires présente des lacunes, que certains États membres s'emploient à analyser. Les méthodes de validation de l'apprentissage informel et non formel ont été améliorées. On observe un regain d'intérêt pour la formation en apprentissage et autres formes de formation par le travail.

Pour autant, des défis subsistent. La validation doit être plus systématique. La contribution de l'EFP à l'innovation, à l'entrepreneuriat et à l'excellence économique doit être plus largement reconnue. La coopération entre entreprises, monde de l'éducation et de la formation et partenaires sociaux doit être intensifiée. En 2015, le Cedefop, en coopération avec la Commission européenne, les États membres et les partenaires sociaux, préparera un nouveau communiqué sur l'EFP.

Les recommandations du Conseil et du Parlement européen établissant le CEC en 2008, le Système européen de crédits d'apprentissage pour l'EFP (ECVET) en 2009 et le Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'EFP (CERAQ) en 2009, auxquelles s'ajoutent la Décision du Conseil et du Parlement européen instaurant Europass en 2004 et la Recommandation du Conseil concernant les principes de validation de l'apprentissage informel et non formel sont autant de preuves concrètes de l'intensité de la coopération européenne dans le domaine de l'EFP depuis plus d'une dizaine d'années. Ces instruments et principes européens communs visent à rendre les systèmes d'EFP plus souples. Ils améliorent la compréhension des certifications et facilitent la mobilité entre les différents types d'apprentissage (entre enseignement général et EFP, par exemple), ainsi que la mobilité transfrontalière. Ils améliorent aussi la visibilité de tous les types d'apprentissage sur le marché du travail, y compris des compétences acquises par le travail. Le Cedefop a collaboré dès le début avec la Commission européenne, les États membres et les partenaires sociaux à l'élaboration des instruments et principes européens et soutient actuellement leur mise en œuvre au niveau national.

Le succès de ces instruments et principes dépend de la mise en application cohérente des acquis de l'apprentissage. En 2015, le Cedefop publiera une nouvelle étude qui apportera des éclairages supplémentaires sur l'utilisation et l'impact des acquis de l'apprentissage dans 33 pays et préparera par ailleurs un manuel pour leur description et leur mise en application. Ce manuel fera l'objet d'un forum d'apprentissage politique sur les acquis de l'éducation et de la formation qu'organisera le Cedefop à l'intention des États membres et des partenaires sociaux.

Le Cadre européen des certifications (CEC) permet des comparaisons nationales et transnationales entre tous les types de certifications. En 2015, quelque 36 pays devraient avoir relié leur(s) CNC au CEC. Toujours en 2015, le Cedefop publiera une étude sur le rôle important des CNC dans les politiques nationales d'éducation et de formation et sur leur contribution à une meilleure lisibilité des certifications pour les apprenants et les employeurs dans l'ensemble de l'Europe.

À partir d'entretiens réalisés dans 10 pays européens, de 20 études de cas et d'une enquête auprès de plus de 400 entreprises européennes, le Cedefop a publié en mai 2014 le document *Use of validation by enterprises*, l'un des premiers examens détaillés de la validation de l'apprentissage informel et non formel hors du secteur public. En 2015, le Centre mettra à jour les lignes directrices européennes sur la validation.

La fiabilité des systèmes d'assurance qualité est essentielle pour la transférabilité des certifications de l'EFP en Europe. Les études du Cedefop publiées sur ce thème en 2014, par exemple Quality assurance and building trust between VET and higher education [Assurance qualité et instauration de la confiance entre EFP et enseignement supérieur], seront débattues en 2015. En outre, le Cedefop et la Commission européenne rédigeront des lignes directrices en vue d'établir, d'ici à 2015, un cadre commun d'assurance qualité pour les prestataires d'EFP au niveau national.

Le Système européen de crédits d'apprentissage pour l'EFP (ECVET) facilite la validation, la reconnaissance et l'accumulation des compétences et savoirs professionnels acquis à l'étranger ou dans divers contextes, aux fins de certification professionnelle. Le suivi par le Cedefop de sa mise en œuvre dans 38 pays et régions montre un soutien mitigé à ce système. Dans le sillage d'un atelier sur les systèmes de crédits d'apprentissage dans l'EFP et l'enseignement supérieur qu'il a organisé en mai 2014, le Cedefop concentrera son travail sur les moyens de faciliter les passerelles entre les différents secteurs du système d'éducation et de formation et sur l'utilisation optimale des acquis d'apprentissage pour attribuer des unités de crédit comparables.

Un nombre record de citoyens utilisent Europass, un portfolio de documents dans un format européen uniformisé disponible en 27 langues qui leur permet de présenter l'ensemble de leurs savoirs, aptitudes et compétences, indépendamment du mode d'acquisition. Depuis son lancement en 2005, le portail Europass (http://europass.cedefop.europa.eu) a enregistré quelque 102 millions de visiteurs, dont 21 millions en 2014. Depuis 2005, 48 millions de CV ont été créés en ligne, dont 13,5 millions en 2014. En 2015, le Cedefop améliorera le portail Europass et facilitera son interopérabilité avec les services de l'emploi.

Renforcer la cohérence entre les différents instruments et principes est une priorité. En novembre 2014, la conférence du Cedefop *Stepping up the pace* [Accélérer la cadence] a examiné les liens existants et potentiels entre eux. En 2015, le Centre entend approfondir ce travail, en tenant compte des réponses à la consultation de la Commission européenne sur la création d'un espace européen des compétences et des certifications, ainsi que des résultats de plusieurs de ses études.

Priorité aux citoyens: carrières et transitions

Le taux élevé de chômage des jeunes a suscité un regain d'intérêt pour la formation en apprentissage. Le Cedefop a apporté diverses formes de soutien à l'Alliance européenne pour l'apprentissage.

L'expertise du Cedefop a nourri le débat politique lors d'un atelier organisé par la présidence grecque de l'UE sur le rôle de la formation en apprentissage dans la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse. En mai 2014, le Cedefop et la Commission européenne ont organisé une conférence intitulée *Steering partnerships for growth* [Piloter les partenariats pour la croissance], afin d'aider les pays dans leur recherche de partenaires de coopération potentiels pour développer et étendre les dispositifs de formation en apprentissage. Le Cedefop continuera d'analyser les réformes de ce type de formation dans les États membres et de suivre les progrès réalisés dans l'établissement d'alliances (bilatérales) pour l'apprentissage.

Lors du premier atelier organisé par le Cedefop en septembre 2014 sur le thème des systèmes d'apprentissage, les participants ont discuté des bilans nationaux de la formation en apprentissage en Lituanie et à Malte. Le Centre publiera les résultats en 2015 et pourrait étendre cet exercice de bilan à deux ou trois pays supplémentaires. En 2015, il publiera aussi son étude sur le rôle de l'EFP pour réduire le nombre de sortants précoces de l'éducation et de la formation.

Dans le cadre du suivi des priorités européennes en matière d'EFP pour 2011-2014, le Cedefop a publié un manuel des politiques destiné à aider les États membres, les partenaires sociaux, les entreprises et autres parties prenantes à élargir l'accès et la participation à l'enseignement et à la formation professionnels continus (EFPC). Ses conclusions, qui soulignent la nécessité de mieux mettre en évidence les bénéfices de l'EFPC, ont été discutées durant la présidence italienne de l'UE. En 2015, le Cedefop publiera son inventaire de la formation par le travail dans l'EFPC, qui fait la somme des résultats de plusieurs études du Centre, notamment sur l'innovation et la formation par le travail pour les adultes et sur les bénéfices économiques et sociaux de l'EFPC.

En 2014, le Cedefop a lancé une nouvelle base de données sur le financement de l'éducation et de la formation des adultes, qui fournit des informations sur la conception et l'efficacité des dispositifs de partage des coûts mis en œuvre dans 27 États membres de l'UE afin d'accroître la participation des adultes à l'éducation et à la formation ainsi que les investissements privés dans ce domaine. En 2015, à partir de son analyse de l'enquête sur l'éducation des adultes et de l'enquête sur la formation professionnelle continue, le Cedefop publiera un état des lieux de la formation professionnelle et de la formation continue en Europe.

La publication du Cedefop Navigating difficult waters: learning for career and labour market transitions

[Naviguer sur une mer houleuse: apprendre pour les transitions professionnelles] présente 125 études de cas portant sur des citoyens de cinq États membres. Autant de récits qui montrent le rôle décisif de l'orientation et du conseil dans les transitions professionnelles.

Analyse des aptitudes et compétences

Les analyses du Cedefop concernant l'offre, la demande, les inadéquations et les déséquilibres de compétences soutiennent l'initiative pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois de la stratégie Europe 2020.

Le Cedefop siège au conseil de l'agenda global pour l'emploi du Forum économique mondial, au côté de l'OCDE, de l'OIT, du FMI et d'autres experts et universitaires de réputation mondiale. Le Cedefop a largement contribué au document du Forum économique mondial Matching skills and labour market needs in the world economy [Faire coïncider compétences et besoins du marché du travail dans l'économie mondiale], présenté à Davos en janvier 2014. L'inadéquation des compétences est une priorité politique de premier plan. Elle représente une déperdition significative de l'investissement dans le capital humain et a des conséquences préjudiciables pour l'économie et la société. Afin de mieux comprendre l'inadéquation des compétences en Europe, le Cedefop a entrepris en 2014 la première enquête d'envergure européenne sur les compétences. Cette enquête, conduite auprès de quelque 50 000 salariés adultes des 28 États membres, analyse dans quelle mesure les certifications et compétences des individus restent en phase (ou non) avec l'évolution de la demande de compétences et la complexité croissante des emplois. En 2015, le Cedefop diffusera largement les résultats de cette enquête et débattra de leurs implications politiques lors d'une conférence de haut niveau sur les politiques de résorption de l'inadéquation des compétences.

Au printemps 2014, en collaboration avec la Commission européenne, le Cedefop a lancé une nouvelle version du site Panorama européen des compétences. En 2014, quelque 22 notes analytiques (analytical highlights) y avaient été publiées, sur des thèmes aussi divers que la formation en apprentissage, les énergies renouvelables ou la construction. En 2015, le Centre poursuivra ses efforts pour faire du Panorama une plate-forme interactive dynamique,

fournissant un accès aux données sur les tendances des compétences et des emplois en Europe.

Les prévisions du Cedefop sur l'offre et la demande de compétences fournissent un tableau des tendances des compétences à l'échelle européenne. Le Centre, qui coopère avec d'autres organisations internationales, s'est acquis une réputation de centre d'expertise sur l'interaction entre compétences, formation et marché du travail. En 2015, il mettra à jour ses prévisions européennes, analysera les tendances dans chaque État membre et élaborera divers scénarios politiques afin d'envisager des solutions au problème de la diminution de la population active en Europe.

Le Cedefop continuera de discuter des problèmes de compétences posés par le développement de l'économie verte au sein du groupe de travail interagences sur l'écologisation de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, auquel participent également l'OCDE, l'OIT et l'Unesco.

Une agence européenne efficiente

Le Cedefop assure une gestion rigoureuse de ses ressources et établit un budget par activité. Les indicateurs de performance montrent que les partenaires du Centre reconnaissent la haute valeur de ses travaux. La demande d'expertise du Centre va croissant (voir graphique). En 2014, le taux d'exécution de son budget a de nouveau dépassé 99,3 %. Les audits ont confirmé la régularité de ses procédures et l'efficacité de ses contrôles internes.

Conformément à la politique qu'elle a défini pour les agences de l'UE, la Commission européenne propose de réviser le règlement fondateur du Cedefop de 1975. Les modifications devront refléter l'augmentation considérable du champ d'activité du Cedefop au cours des 40 dernières années. Malgré les restrictions budgétaires imposées depuis 2009, le Centre doit assumer de nouvelles tâches, notamment l'établissement de rapports sur les politiques, le soutien aux instruments européens, ainsi que les prévisions et analyses de compétences, pour ne citer que quelques exemples récents. Il a également été demandé au Cedefop de prendre en charge le Panorama européen des compétences et l'inventaire européen de la validation. En 2015, le Cedefop réalisera une étude de faisabilité sur l'élaboration d'un tableau de bord de la mobilité dans l'EFP. Avec la Direction Générale



CEDEFOP

Emploi (nouvelle DG de tutelle du Cedefop) et l'OCDE, Centre participera également au groupe de pilotage d'un nouveau projet sur les coûts et bénéfices de la formation en apprentissage, projet que le Cedefop prendra en charge en 2016. L'évaluation 2013 du Cedefop a également préconisé que le Centre ajoute à ses activités la promotion de l'échange d'expériences en matière de politique.

Toutes ces tâches exigent des engagements de ressources à moyen terme.

Fort de ses 40 années d'expérience, le Cedefop continue d'aider les décideurs politiques européens à adapter l'EFP aux nouvelles exigences en matière d'éducation et d'emploi.



Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

Note d'information – 9095 FR Cat. No: TI-BB-15-001-FR-N ISBN 978-92-896-1692-8, doi: 10.2801/791846 Copyright © Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), 2015 Tous droits réservés.

Les notes d'information sont publiées en allemand, anglais, espagnol, français, grec, italien, polonais et portugais, ainsi que dans la langue du pays assurant la Présidence de l'Union Européenne. Pour les recevoir régulièrement, envoyeznous un courriel à l'adresse suivante: briefingnotes@cedefop.europa.eu

D'autres notes d'information et publications du Cedefop sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.cedefop.europa.eu/EN/publications.aspx

Boîte Postale 22427, 55102 Thessalonique, Grèce Europe 123, 57001 Thessalonique, Grèce Tél. +30 2310490111, Fax +30 2310490020 Courriel: info@cedefop.europa.eu

visit our portal www.cedefop.europa.eu